

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



**Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cheminement cyclable
et piétons dans le quartier Villard-Tacon à Ornex**

Date et heure limites de réception des offres

Le 3 mai 2019 à 18h00

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1.	Objet et étendue de la consultation	3
1.1	Objet de la consultation	3
1.2	Étendue de la consultation.....	3
1.3	Décomposition de la consultation.....	3
1.4	Conditions de participation des concurrents	3
1.5	Visite sur site	3
2.	Conditions de la consultation.....	3
2.1	Durée du marché - Délais d'exécution	3
2.2	Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives	3
2.3	Délai de validité des offres	3
2.4	Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
2.5	Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	4
3.	Contenu du dossier de consultation	4
4.	Présentation des candidatures et des offres.....	4
5.	Sélection des candidatures et jugement des offres	6
6.	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
	Transmission électronique	6
7.	Renseignements complémentaires.....	7

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cheminement cyclable et piétons dans le quartier Villard-Tacon à Ornex.

1.2 Étendue de la consultation

La consultation est une procédure adaptée ouverte (art. L2123-1 du Code de la commande publique). Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation, si le pouvoir adjudicateur y a recours, pourra porter sur tous les éléments de l'offre ou sur certains éléments précis tels que le prix, les délais, la qualité des produits proposés ou sur différentes garanties supplémentaires.

Elle se déroulera par courriels, auxquels les candidats invités à négocier devront répondre dans le délai imparti précisé dans le susdit courriel ou par audition des candidats sélectionnés à la mairie d'Ornex.

1.3 Décomposition de la consultation

Le marché est à lot unique.

1.4 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire afin de s'assurer de la bonne exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 Visite sur site

La visite sur site est préconisée : les candidats prendront rendez-vous avec la directrice des Services techniques. Une attestation de visite sera remise et devra être jointe à la réponse du candidat.

2. Conditions de la consultation

2.1 Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution de la prestation sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement.

2.2 Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Les variantes, prestations supplémentaires ou alternatives ne sont pas autorisées.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : ressources propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- **Un acte d'engagement (A.E.),**
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)
- Le plan de situation, d'emprise.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site de la mairie d'Ornex : <https://www.ornex.fr/>

Et à l'adresse suivante : <https://marchespublics.ain.fr>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, pièces justifiant de la non-exclusion à participer à la mise en concurrence (motifs d'exclusion prévus à l'article L2141 tous les alinéas du code de la commande publique).

Pièces de la candidature :

DC1,

DC2,

OU

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

ET

- Déclaration appropriée de banque et/ou par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelles du ou de leur(s) responsable(s).

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement (A.E.) à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché,
- Une décomposition du prix par mission,
- Mémoire technique présentant la méthodologie,
- Calendrier prévisionnel de l'étude.

Le dossier sera transmis électronique ment sur la plateforme Marchés publics de l'Ain :

<https://marchespublics.ain.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome&goto=>

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Justificatifs des agréments nécessaires à ces prestations
Structure de l'entreprise et chiffre d'affaires des trois dernières années
Moyens en personnes et matériels
Mémoire technique sur la méthodologie de l'étude

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60%
2-Expériences et références sur des dossiers similaires	40%

Le prix sera noté sur 6 points par application de la formule suivante :

= (offre moins-disante / offre du candidat) x 6

La note minimale est de 0/6.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, les indications portées en lettres sur le Bordereau des Prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre, et il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La présente procédure est une procédure de mise en concurrence adaptée, les candidats au présent marché sont informés que la commune a la possibilité de mener une négociation avec les candidats souhaités et se réservent la possibilité de retenir des offres sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article R.2144 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis déposés électroniquement sur la plateforme électronique :

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (un fichier distinct pour chaque enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'empêche pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

7. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements administratif(s) et/ou technique(s) complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, 8 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Evelyne Husselstein – Mairie d'Ornex – Directrice des Services Techniques – tel : 04 50 40 59 40
Services.techniques@ornex.fr

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargées le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres